

**MAISON DES PARENTS
AREMIG**

8, rue du Morvan

54500 VANDOEUVRE

-oOo-

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.R.E.M.I.G. Maison des Parents relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association A.R.E.M.I.G. Maison des Parents à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la mention de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels et l'absence d'impact significatif de sa mise en œuvre dans les comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 24 avril 2026
Le Commissaire aux comptes



S.A.S. YZICO AUDIT,
Représentée par
Monsieur Yann OLLIVIER

Bilan

PROVISIONS	Provisions pour	DETTES	ENGAGEMENTS
		Dettes fournisseurs Dettes fiscales Autres dettes	

Page 4

Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT							
Exercice 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
Total		%		Total		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens							
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales							
- Ventes de prestations de services							
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation							
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions							
Autres produits							
Total des produits d'exploitation (I)		202 872		100,00		165 750	
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Autres achats et charges externes							
Salaires							
Cotisations sociales							
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des charges d'exploitation (II)		286 554		141,23		265 179	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-83 681		-41,24		-79 429	
PRODUITS FINANCIERS:							
Autres intérêts et produits assimilés							
Total des produits financiers (III)		1 392		0,69		1 477	
CHARGES FINANCIÈRES:							
Total des charges financières (IV)							
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 392		0,69		1 477	
RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)		-82 289		-40,55		-77 952	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:							
Total des produits exceptionnels (V)							
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Charges exceptionnelles							
Total des charges exceptionnelles (VI)						200	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)						-200	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

		Exercice des le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des produits (I + III + V)		204 264	100 68	187 227	100,00
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		286 554	141,29	265 379	142,87
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-82 289	-40,55	-78 152	-40,06
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales					
				-4 137	-4,23
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Dons en nature		77 065	74 255		
Prestations en nature		43 455	2 161		
Bénévolat					
TOTAL		120 520	76 416		
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services		77 065	74 255		
Prestations		43 455	2 161		
Personnel bénévole					
TOTAL		120 520	76 416		



1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions réglementées : elles sont constituées en vertu de dispositions fiscales particulières,
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes,
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

- Règlement ANC n°2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerciales ;
- Du règlement ANC n°2020-08 relatif aux comptes annuels par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

Changement de méthode comptable

Les comptes annuels ont été élaborés en tenant compte de l'application du règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les principales évolutions significatives apportées par le Règlement ainsi que les incidences de ce changement de méthode comptable induit par sa première application sont les suivantes :

- Modifications de présentation opérées sur la colonne 2024, pour se conformer aux nouveaux modèles :
 - regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « PRODUITS EXCEPTIONNELS » et « CHARGES EXCEPTIONNELLES » ;
 - dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés par les changements relatifs à l'application des nouveaux règlements :
 - la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais comptabilisée en résultat d'exploitation ;
 - les comptes de transferts de charges sont supprimés et les montants initialement comptabilisés dans ces comptes sont désormais comptabilisés en 708 ou dans des comptes de charges crédiés ;
 - nouvelle définition du résultat exceptionnel, constitué uniquement des produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.



1.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements comptables sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements, aménagements, installations	de 6 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 3 à 10 ans

1.2 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.3 – CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Des provisions pour dépréciation des créances douteuses sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôtures des comptes.

Les produits et charges non facturés au 31 décembre mais se rapportant à des prestations de l'exercice font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en factures à recevoir.

1.4 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

2 – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

⇒ Le nombre de nuitées en 2025 est en diminution en comparaison à 2024 entraînant une baisse des subventions de la CARSAT à prévoir sur 2026.

3 – ELEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a aucun évènement significatif post clôture.

NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

4 – ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Réévaluation en cours d'exercice	Augmentations Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	30 819		1 890
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	30 819		1 890
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	30 819		1 890

	Diminutions Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			1 890	
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport		2 252	28 567	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 252	30 457	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL		2 252	30 457	

5 – ETAT DES AMORTISSEMENTS

Amortissements et provisions	Situations et mouvements de l'exercice				Fin exercice
	Durée	Mode	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers	5 à 10 ans	Linéaire		95	95
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 à 10 ans	Linéaire	28 126	874	26 749
Emballages récupérables et divers					
TOTAL			28 126	969	26 843
TOTAL GENERAL			28 126	969	26 843



6 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	8 764	8 764	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	57 362	57 362	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	55	55	
Charges constatées d'avance	1 946	1 946	
TOTAL GENERAL	68 126	68 126	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

7 – PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 55 €)	55
Subventions à recevoir	57 362
Disponibilités	
TOTAL	57 417

8 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges	
Charges d'exploitation	1 946
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	1 946

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services effectués en 2025 dont la fourniture ou la prestation interviendra en 2026.

9 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation comptabilisées en produits sur l'exercice concernent l'exercice 2025.

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CARSAT	Fonctionnement	54 498			
CARSAT	Fonctionnement		57 361		
MSA	Fonctionnement	850			
TOTAL		55 348	57 361		



NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

10 – TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice 2024	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	À la clôture de l'exercice 2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-78 152		-82 290	-78 152	-82 290
Situation nette	-78 152	0		-78 152	-82 290
Compte de liaison	184 988		138 111	139 939	183 160
TOTAL GENERAL	106 836	0	55 821	61 787	100 870

Le déficit s'élève à 82 289 €. Ce déficit sera pris en charge par l'AREMIG comme prévu dans les textes régissant les règles de fonctionnement entre les 2 associations.

11 – ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	14 754	14 754		
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés	20 078	20 078		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	52	52		
Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	34 884	34 884		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



12 – CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	14 754
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 672
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : 0 €)	
TOTAL	20 426

13 – ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées		20 360		20 360
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions		20 360		20 360
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL		20 360		20 360
Dont dotations et reprises :				
D'exploitation		20 360		20 360
Financière				

Au 31/12/2025, une provision pour litige a été constatée à la suite d'une requête devant le conseil prud'hommal d'une ancienne salariée. Le montant correspond au montant de sa demande.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DU CROD	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés figurant dans le compte de résultat		TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT
					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
Achats de marchandises							0
Variation de stock							0
Autres achats et charges externes	53 338						112 193
Aides financières							0
Impôts, taxes et versement assimilés							0
Salaires et traitements							88 471
Charges sociales							15 204
Dotations aux amortissements et dépréciations		969					969
Dotations aux provisions		20 360					20 360
Report en fonds dédiés							0
Autres charges							47 448
Charges financières							0
Charges exceptionnelles	1 908						1 908
Participation des salariés aux résultats							0
Impôt sur les bénéfices							0
TOTAL	55 246	21 329	0	0	0	0	286 554

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					0
Mise à disposition gratuite de biens					0
Prestations en nature	77 065			43 455	120 520
Personnel bénévole					43 455
TOTAL	77 065	0	0	43 455	120 520

17 – VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Répartition par secteur d'activité		Montant
Prestations de services		89 192
Ventes de biens		664
TOTAL		89 856

Répartition par marché géographique		Montant
France		89 856
TOTAL		89 856

18 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires facturés pour l'exercice		Montant TTC
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes		5 500
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services		
TOTAL		5 500

19 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

20 – IMPOTS

L'association est à but non lucratif donc n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

21 – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATIONS	Exercice 2025	Exercice 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2025	Exercice 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES			1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1-1 Réalisées en France			1-1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			1-2 Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels		
1-2 Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie		
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1-3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS public					
2-1 Frais d'appel à la générosité du public					
2-2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	0	0	TOTAL DES RESSOURCES	0	0
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
6- IMPOTS SUR LES BENEFICES					
TOTAL	0	0	TOTAL		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025	Exercice 2024	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025	Exercice 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- Contributions volontaires aux missions sociales			1- Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Personnel bénévolat		
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	0	0	TOTAL	0	0

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)

(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public

(-) Investissements et (+) Désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)

EMPLOIS	Emplois de 2025 = CR	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur 2025	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2025=CR	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2025
1- MISSIONS SOCIALES			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
1-1 Réalisées en France	209 979		1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
Actions réalisées par l'organisme			1-1 Dons et legs collectés		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels non affectés		
1-2 Réalisées à l'étranger			Dons manuels affectés		
Actions réalisées par l'organisme			Legs et autres libéralités non affectés		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2- AUTRES FONDS PRIVES		
2-1 Frais d'appel à la générosité du public			Mécénats		
2-2 Frais de recherche d'autres ressources			Dotaton consomptible		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	55 246		3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	112 710	
1- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE AU COMPTE DE RESULTAT	265 224		4- AUTRES PRODUITS	91 554	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	21 329		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE AU COMPTE DE RESULTAT	204 264	0
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			II- REPRISE DES PROVISIONS		
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES			III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
			V- INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	82 289	
			TOTAL GENREAL	286 553	0
			V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		
			VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
			VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		

Evaluations des contributions en nature

Missions sociales

Frais de recherche de fonds

Frais de fonctionnement et autres charges

Bénévolat

Prestations en nature

Dons en nature

AUTRES INFORMATIONS

22 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions sur marchés	
Engagements en matière de pensions	0
Crédit-bail mobilier	
Autres engagements donnés (1) :	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
TOTAL	0
Dont concernant :	
- les participations	
- les autres entreprises liées	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties bancaires sur marchés	0
Autres engagements reçus :	
TOTAL	0
Dont concernant :	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements en matière de pensions :

L'engagement en matière d'indemnité de retraite est non significatif selon l'ancienneté des salariés présents au 31/12/2025.

23 – EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié	
Cadres	
Employés CDD – CDI	3
Employés aidés CDDI et stagiaires ouvriers	
TOTAL	3

24 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Les contributions volontaires de 2025 ont été calculées ainsi :

- Mise à disposition des locaux par l'association A.R.E.M.I.G. :
 - o montant estimé d'une location d'un bâtiment de cette surface : 124 513 €
 - o montant passé en charge : 47 448 €soit une différence de 77 065 €.
- Mise à disposition de personnel représente 3 658 heures en 2025 pour un montant de 43 455 €.

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ Association A.R.E.M.I.G.

PREMIERE CONVENTION

Personnes concernées : Mesdames KRIEG Sylvie Présidente et vice-Présidente de l'A.R.E.M.I.G., SCHIFFGENS Martine Trésorière et Trésorière de l'A.R.E.M.I.G., TARILLON Sylvie Secrétaire et Secrétaire de l'A.R.E.M.I.G., MANGEL Stéphanie administratrice et administratrice de l'A.R.E.M.I.G. et Monsieur GORRIA Dominique administrateur et administrateur de l'A.R.E.M.I.G.

Nature et objet : Dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu avec le Centre Hospitalier Régional de Nancy en date du 27 février 2017 à échéance au 16 avril 2050 avec l'A.R.E.M.I.G. pour le terrain sis au 8, rue du Morvan à VANDOEUVRE sur lequel et édifié un bâtiment, L'A.R.E.M.I.G. met à la disposition dans le cadre d'un bail en sous-location à l'Association A.R.E.M.I.G. Maison des Parents, les locaux d'exploitation de la Maison des Parents.

Modalités : Le montant de l'indemnité d'occupation de l'immeuble s'élève à 47 448 €.

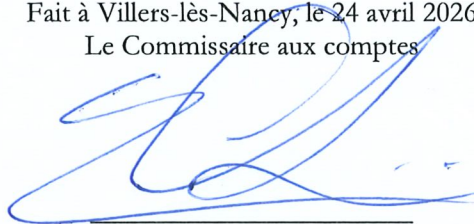
DEUXIEME CONVENTION

Personnes concernées : Mesdames KRIEG Sylvie Présidente et vice-Présidente de l'A.R.E.M.I.G., SCHIFFGENS Martine Trésorière et Trésorière de l'A.R.E.M.I.G., TARILLON Sylvie Secrétaire et Secrétaire de l'A.R.E.M.I.G., MANGEL Stéphanie administratrice et administratrice de l'A.R.E.M.I.G. et Monsieur GORRIA Dominique administrateur et administrateur de l'A.R.E.M.I.G.

Nature et objet : L'A.R.E.M.I.G. met à la disposition son personnel administratif à l'Association A.R.E.M.I.G. Maison des Parents, pour les travaux comptables et administratifs.

Modalités : Le montant de la prestation s'élève à 28 922.33 €.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 24 avril 2026
Le Commissaire aux comptes



**S.A.S. YZICO AUDIT,
Représentée par
Monsieur Yann OLLIVIER**

